



JEUDI 20 MARS 2025



TIBITS  
Place de la Gare 11  
LAUSANNE



CERCLE  
DE FORMATION  
LPP

# LPP - COURS DE FORMATION

BASE + CONTINU



Les Organisateureurs



**allea Ltd**  
*Consultants and Actuaries*

**Berney Associés**

**CONINCO** 

*Explorers in finance*



*Vonlanthen Consulting*

**8H30 CAFÉ D'ACCUEIL****9H00 LE CADRE LÉGAL DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE***Yves Vonlanthen, Vonlanthen Consulting*

La connaissance du cadre légal est importante pour comprendre les buts, moyens et limites du système de prévoyance. Le système suisse est très diversifié, ce qui était un objectif de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle entrée en vigueur en 1985.

Cela entraîne parfois des confusions que nous essaierons de lever.

**LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE***Christophe Steiger ou Bastien Mayerat, allea*

Un Conseil de fondation détermine la rémunération des avoies, le taux de conversion réglementaire et le taux technique.

Ces taux déterminent la prudence ou l'ambition de l'institution de prévoyance et le niveau de solidarité entre actifs, nouveaux retraités et bénéficiaires de rentes. Nous étudierons l'interaction de ces paramètres et verrons comment les fixer.

**LES CLÉS POUR MIEUX COMPRENDRE LES COMPTES ANNUELS RPC 26***Gregory Grieb, Berney Associés*

La norme comptable RPC 26, rendue obligatoire par la loi, permet d'avoir une présentation uniforme des comptes des institutions de prévoyance.

Les comptes RPC 26, avec leurs annexes, donnent beaucoup d'informations. Le Conseil de fondation, l'organe suprême de l'institution de prévoyance, doit savoir les interpréter et les utiliser pour ses prises de décision.

**LES BASES D'UNE POLITIQUE DE PLACEMENT***Adrien Koehli, CONINCO Explorers in finance*

Dans le contexte économique actuel, les caisses de pensions doivent diversifier leurs investissements tant pour chercher du rendement (financement des prestations) que pour mitiger leurs risques (maîtrise du degré de couverture).

Mais quelles sont les classes d'actifs intéressantes à considérer ? Comment fonctionnent-elles ? Quelles sont les limitations que la législation impose aux caisses ?

**12H00 REPAS****14H00 DE L'UTILITÉ, OU NON, DES ÉTUDES ALM***Christophe Steiger, allea*

Comprendre les intérêts et les limitations d'une étude ALM est important pour bien diriger une telle étude.

Nous allons passer en revue les objectifs à fixer à l'étude, les hypothèses et l'impact de leur choix, les modèles de simulation et leurs qualités et défauts, le choix des métriques ainsi que l'interprétation des résultats.

**LES ALTERNATIVES D'INVESTISSEMENT À LA GESTION TRADITIONNELLE***Sabahudin Softic, CONINCO Explorers in finance*

Les IP peuvent investir aussi bien dans des actifs traditionnels qu'alternatifs. Ces derniers sont pourtant relativement peu utilisés, malgré des caractéristiques parfois intéressantes.

Nous étudierons les différentes classes d'actifs alternatives et leurs principales facettes, aussi bien positives que négatives.

**PRESTATIONS LÉGALES VS PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES***Yves Vonlanthen, Vonlanthen Consulting*

La LPP détermine les prestations minimales qu'une institution de prévoyance doit impérativement offrir à ses assurés.

Quelles sont les options dont un Conseil de Fondation dispose lors de la détermination des prestations réglementaires ?

**GOUVERNANCE DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE***Gregory Grieb, Berney Associés*

Quelles sont les bonnes pratiques en matière de gouvernance au sein des caisses de pension et quel est le modèle à adopter pour une gestion efficace et maîtrisée ?

Nous examinerons les enjeux clés ainsi que les pratiques recommandées pour assurer une gestion adaptée au profil de risque des institutions de prévoyance.

**17H00 APÉRITIF**

## CONTACTS & INFORMATIONS

### **allea SA**

Rue Louis-Curtat 4  
1005 Lausanne  
www.allea.ch

### ***Christophe Steiger***

christophe.steiger@allea.ch  
T 021 614 80 60

### **Berney Associés SA**

Rue du Nant 8  
1207 Genève  
www.berneyassociés.com

### ***Gregory Grieb***

ggrieb@berneyassociés.com  
T 058 234 90 89

### **CONINCO Explorers in finance SA**

Quai Perdonnet 5  
Case postale 240  
1800 Vevey  
www.coninco.ch

### ***Adrien Koehli***

akoehli@coninco.ch  
***Sabahudin Softic***  
ssoftic@coninco.ch  
T 021 925 00 33

### **Vonlanthen Consulting SA**

Z.I. de l'Écorcheboeuf 4  
1084 Carrouge VD  
www.vonlanthen.net

### ***Yves Vonlanthen***

yvonlanthen@vonlanthen.net  
T 021 905 98 23

### **JEUDI 20 MARS 2025**

TIBITS, Place de la Gare 11, LAUSANNE

LPP - Base	CHF 280.-
LPP - Continu	CHF 280.-
LPP - Base et continu	CHF 460.-

Délai d'inscription : 10 mars 2025

## RENSEIGNEMENTS ET ORGANISATION

Sylvie Ferrari  
sferrari@coninco.ch  
T 021 925 00 33



www.cercle-formation-lpp.ch